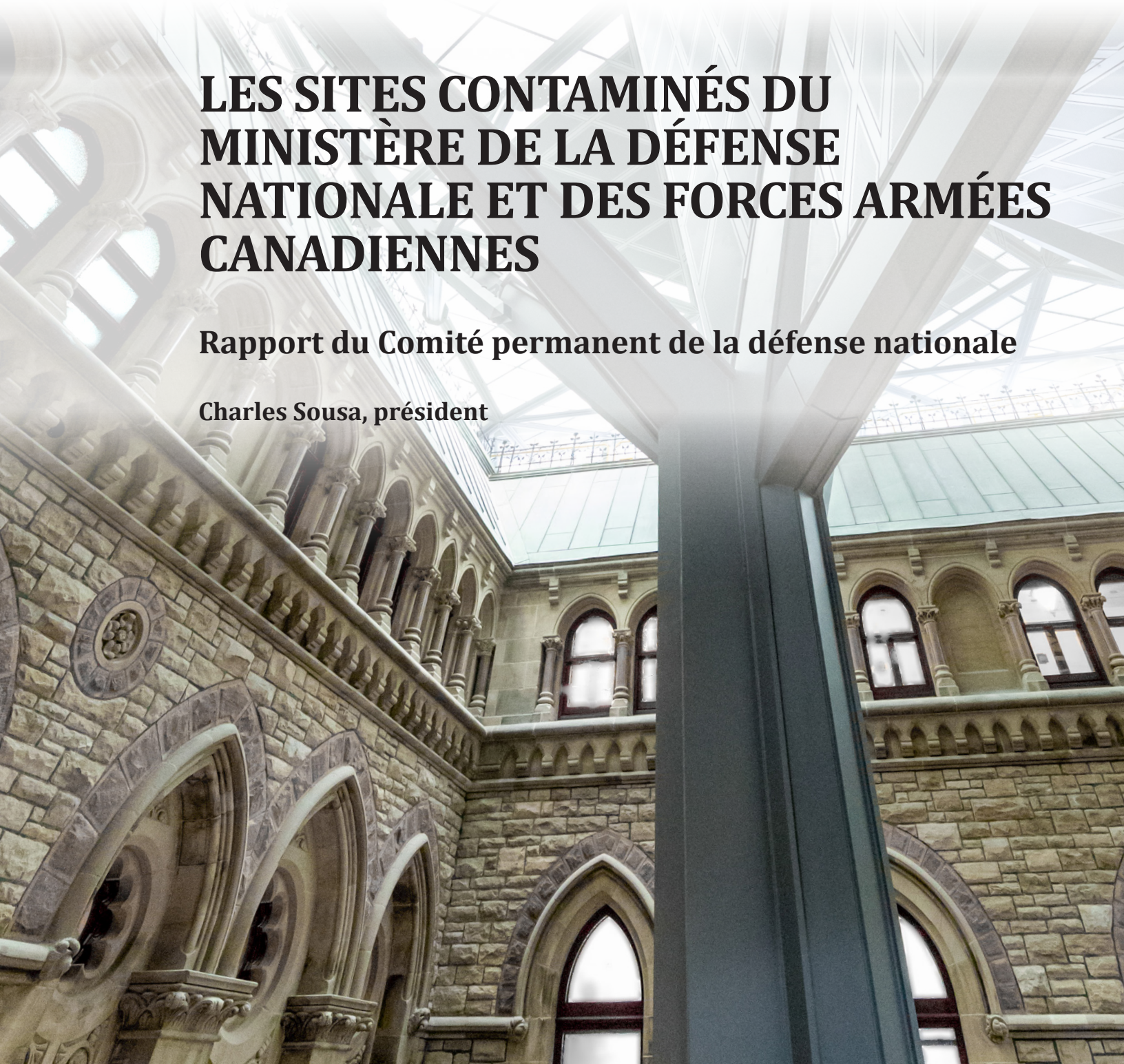
CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA



LES SITES CONTAMINÉS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Rapport du Comité permanent de la défense nationale

Charles Sousa, président

OCTOBRE 2026
45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à
l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

LES SITES CONTAMINÉS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

Rapport du Comité permanent de la défense nationale

Le président
Charles Sousa

OCTOBRE 2026

45e LÉGISLATURE, 1re SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

Pour guider le lecteur :
Une liste d’abbréviations utilisés dans ce rapport est disponible à la page xi

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

PRÉSIDENT

Charles Sousa

VICE-PRÉSIDENTS

Xavier Barsalou-Duval

James Bezan

MEMBRES

Scott Anderson

Philip Earle

Cheryl Gallant

Lori Idlout

Jeff Kibble

Viviane Lapointe

Chris Malette

Sherry Romando

Tim Watchorn

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Joël Godin

Annie Koutrakis

Simon-Pierre Savard-Tremblay

GREFFIER DU COMITÉ

Jean-Denis Kusion

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Martin Auger, analyste

Andrés León, analyste

Katherine Simonds, analyste

COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

44e LÉGISLATURE – 1re SESSION

PRÉSIDENT

L'hon. John McKay

VICE-PRÉSIDENTS

James Bezan
Christine Normandin

MEMBRES

Dean Allison
Chad Collins
Cheryl Gallant
Marie-France Lalonde
Emmanuella Lambropoulos
Viviane Lapointe
Lyndsay Mathyssen
Marcus Powlowski
Don Stewart

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Darrell Samson
Mario Simard
Fraser Tolmie
Len Webber

GREFFIER DU COMITÉ

Andrew Wilson

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Martin Auger, analyste
Andrés León, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA DÉFENSE NATIONALE

a l'honneur de présenter son

CINQUIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les sites contaminés du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS XI

LISTE DES RECOMMANDATIONS 1

SITES CONTAMINÉS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES CANADIENNES 5

- Introduction 5
- Contaminants et risques associés 7
  - Identification des utilisations antérieures des contaminants et des risques qui y sont associés 7
  - Détection des substances per et polyfluoroalkylées dans l'eau potable de la ville de Saguenay, au Québec 10
  - Évaluation des risques liés à l'agent Orange et à d'autres défoliants toxiques à la base des Forces canadiennes de Gagetown 11
  - Présence de trichloroéthylène dans les eaux souterraines de la ville de Shannon au Québec 14
  - Découverte de munitions non explosées dans les villes de Terrebonne et de Shannon, au Québec, et leurs environs 15
  - Détection de contaminants dans l'Arctique et le Nord du Canada 16
- Mesures fédérales actuelles en lien avec les contaminants 17
  - Protection de la santé humaine et de l'environnement 17
  - Identification, classification et rapports sur les sites contaminés fédéraux 19
  - Gestion et assainissement de certains sites contaminés 22
  - Soutien aux membres des Forces armées canadiennes et aux anciens combattants touchés 26
- Propositions de mesures fédérales en lien avec les sites contaminés, les diagnostics et les défoliants toxiques 29
  - Reconnaissance des conditions et maladies professionnelles présomptives 29

Lancement d'une enquête, indemnisation et tenue d'une étude sur la base des Forces canadiennes de Gagetown 30

Examen des sites contaminés 31

Centralisation et coordination des processus de gestion et d'assainissement des sites contaminés 32

Meilleure transparence au sujet des sites contaminés 32

Décontamination d'anciennes installations militaires et aide aux collectivités touchées 33

Établissement d'un registre sur l'exposition aux contaminants 34

Emploi de l'intelligence artificielle 35

Conclusions et recommandations du Comité 35

ANNEXE A : LISTE DES TÉMOINS 39

ANNEXE B : LISTE DES TÉMOINS 41

ANNEXE C : LISTE DES MÉMOIRES 43

ANNEXE D : LISTE DES MÉMOIRES 45

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 47

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ACC	Anciens Combattants Canada
BFC	base des Forces canadiennes
É.-U.	États-Unis
FAC	Forces armées canadiennes
IA	intelligence artificielle
MDN	ministère de la Défense nationale
SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada
SPFA	substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques
TCE	trichloroéthylène

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada reconnaisse que les maladies professionnelles liées au service militaire peuvent se manifester bien après la fin du service et qu'il évalue les preuves médicales afin de déterminer s'il existe des diagnostics présomptifs pour les anciens combattants ayant servi dans des environnements notoirement dangereux ou contaminés, afin de leur permettre d'accéder en temps utile à des prestations et à du soutien en matière de soins de santé. 35

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada renforce la transparence proactive et les échanges de renseignements entre le ministère de la Défense nationale, les Forces armées canadiennes et les autorités compétentes afin de garantir un accès rapide aux informations et aux données. 36

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada informe proactivement quiconque vivant ou ayant vécu, travaillant ou ayant travaillé, sur les sites, bases et escadres du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, des risques environnementaux et des résultats des analyses qui y sont effectuées. 36

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada intensifie ses efforts en matière de surveillance proactive, d'échantillonnage et de détection précoce des sites contaminés, y compris dans les collectivités situées sur ou à proximité d'installations militaires actuelles ou anciennes, et qu'il accélère les mesures de décontamination en cours en lien avec les agents chimiques et les dioxines. 36

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada investisse dans la recherche, le développement et les technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle, afin d'améliorer la détection des contaminants, l'analyse des risques et la planification des mesures d'assainissement. **36**

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada engage une discussion plus étroite avec les municipalités pour répondre aux impacts sociaux et environnementaux découlant de ses sites contaminés. **36**

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada adopte une liste uniforme de maladies découlant de l'exposition à des produits chimiques. **36**

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada établisse un organisme fédéral de coordination unifié composé du ministère de la Défense nationale, de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, de Transports Canada et du Secrétariat du Conseil du Trésor, afin de rationaliser l'identification, l'évaluation et l'assainissement des anciens sites militaires dans les collectivités de l'Arctique. **37**

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada veille à ce que tous les futurs investissements dans les infrastructures de défense de l'Arctique comprennent des crédits budgétaires distincts expressément consacrés à l'assainissement de la contamination militaire historique du site de projet proposé ainsi qu'à la prévention de nouvelles responsabilités environnementales. **37**

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada, en partenariat direct avec les municipalités du Nord et les gouvernements autochtones, réalise un inventaire exhaustif et un audit des sites militaires historiques non répertoriés, notamment les anciennes décharges, les dépôts de barils de carburant et les dépôts de

ferraille, afin de les intégrer pleinement à l'Inventaire des sites contaminés fédéraux. 37

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada accorde la priorité au confinement et à l'assainissement immédiats des sites militaires historiques du Nord où les changements climatiques et le dégel du pergélisol accélèrent la migration active de produits chimiques dangereux et de métaux lourds vers les terres municipales et les sources d'eau. 37

SITES CONTAMINÉS DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMÉES CANADIENNES

INTRODUCTION

D'après l'Inventaire des sites contaminés fédéraux du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT), au 30 juin 2026, le Canada comptait environ 24 400 sites fédéraux contaminés qui présentent, ou pourraient présenter, un risque immédiat ou à long terme pour la santé humaine ou l'environnement naturel, ou les deux. Les concentrations de ces contaminants sur ces sites peuvent dépasser les concentrations recommandées établies dans les politiques et réglementations fédérales à cet égard. En outre, Environnement et Changement climatique Canada affirme que les sites contaminés fédéraux sont situés sur des terres détenues ou louées, ou encore sur « des terres pour lesquelles il a accepté la responsabilité de la contamination ». Le ministère de la Défense nationale (MDN) et les Forces armées canadiennes (FAC) gèrent certains de ces sites contaminés (ci-après dénommés « sites contaminés du MDN et des FAC »), qui sont situés sur des bases, des escadres et d'autres installations militaires actuelles ou anciennes (ci-après dénommées « installations militaires »). Au 30 juin 2026, on comptait 2 750 sites contaminés du MDN et des FAC au pays[1].

Ces dernières décennies, des personnes exposées à des contaminants, des associations de défense, des universitaires, des chercheurs et d'autres personnes ont fait part de leurs préoccupations quant aux risques que présente, ou pourrait présenter, pour la santé humaine ou l'environnement, l'exposition passée et actuelle aux contaminants présents sur les sites contaminés du MDN et des FAC. Les contaminants qui se trouvent, ou pourraient se trouver, sur ces sites comprennent des métaux toxiques, le dichlorodiphényltrichloréthane, les gaz de pétrole et de raffinerie, les substances perfluoroalkyliques et polyfluoroalkyliques (SPFA), les déchets radioactifs et le trichloroéthylène (TCE). De plus, certains sites peuvent contenir des munitions explosives non explosées et d'autres matériaux, y compris ceux que les forces armées canadiennes et étrangères ont utilisés à des fins d'entraînement militaire.

1 En septembre 2025, la Garde côtière canadienne est passée de Pêches et Océans Canada au ministère de la Défense nationale pour devenir un organisme de service spécial. Le MDN gère désormais les sites contaminés fédéraux liés à la Garde côtière canadienne.

Au cours de la 44e législature, le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes (ci-après dénommé « le Comité ») a adopté une motion pour entreprendre une étude sur : les risques à long terme pour la santé humaine de la contamination des sites du MDN et des FAC; le cadre décisionnel fédéral permettant de déterminer, d'évaluer et de classer les risques pour la santé humaine auxquels peuvent être exposés les membres des FAC, les employés du MDN, les familles des militaires et les collectivités civiles voisines des sites de contamination en cours; l'approche du MDN et d'Anciens Combattants Canada (ACC) pour l'attribution des maladies professionnelles causées par l'exposition à des sites contaminés; les efforts déployés par le MDN et les FAC pour assainir les sites contaminés sur les bases existantes; les responsabilités du MDN dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux; les mesures prises par les alliés du Canada à l'égard des sites militaires contaminés. Par ailleurs, au cours de la 45e législature, le Comité a adopté une motion pour entreprendre une étude des sites contaminés en tenant une réunion pour entendre les municipalités aux abords des sites contaminés du MDN et des FAC.

Entre le 26 novembre 2024 et le 29 avril 2026, le Comité a tenu cinq réunions consacrées à cette étude et a entendu 21 témoins. Parmi les personnes ayant comparu lors de ces réunions figuraient des représentants de cinq ministères fédéraux et de deux municipalités, trois anciens combattants, deux proches de membres des Forces armées canadiennes et trois universitaires[2]. De plus, sept mémoires ont été présentés au Comité[3]. Par ailleurs, en juillet 2026, le MDN a transmis au Comité une réponse écrite contenant des statistiques actualisées et d'autres données sur les sites contaminés relevant du MDN et des FAC, ainsi que sur les accords de responsabilité partagée conclus par le MDN avec certaines provinces et municipalités[4].

Ce rapport résume les observations formulées par les témoins lors de leur comparution devant le Comité ou dans un mémoire, ainsi que les données accessibles au public. La première partie porte sur les types de contaminants présents, ou susceptibles de l'être,

2 Le présent rapport reprend le titre et l'affiliation professionnelle du témoin au moment de sa comparution devant le Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes ou du dépôt de son mémoire.

3 Le Comité a reçu les mémoires d'Eileen Beauchamp, de Brats in the Battlefield Association Inc., de la ville d'Iqaluit, du major (à la retraite) Michel Tremblay et d'Erin Zimmerman. Eileen Beauchamp ainsi que Gary Goode, président de Brats in the Battlefield Inc., ont présenté chacun un mémoire pendant la 44e législature, puis un autre pendant la 45e législature. Eileen Beauchamp, Gary Goode et Erin Zimmerman ont comparu devant le Comité.

4 En mai 2026, le Comité a demandé au MDN de lui fournir des statistiques actualisées concernant les sites contaminés du MDN et des Forces armées canadiennes, ainsi que les accords de responsabilité partagée conclus par le MDN avec certaines provinces et municipalités. Le 30 juillet 2026, le Comité a reçu ces informations dans un document intitulé *Demande d'informations (DI)*.

sur les sites contaminés du MDN et des FAC au Canada, ainsi que sur les risques associés pour la santé humaine ou l'environnement. La deuxième partie présente les mesures fédérales actuelles en matière de protection, d'obligations et de soutien liés aux contaminants. La troisième partie propose des mesures fédérales visant à reconnaître les problèmes de santé, à fournir une indemnisation et à mettre en place un registre afin de soutenir les personnes et les collectivités touchées par les contaminants présents sur les sites contaminés du MDN et des FAC ou à proximité de ceux-ci, à effectuer divers examens et enquêtes concernant ces sites, ainsi qu'à créer, utiliser ou améliorer les processus et les outils relatifs à la gestion et à l'assainissement de ces sites. Enfin, la dernière partie du rapport présente les conclusions et les recommandations du Comité.

CONTAMINANTS ET RISQUES ASSOCIÉS

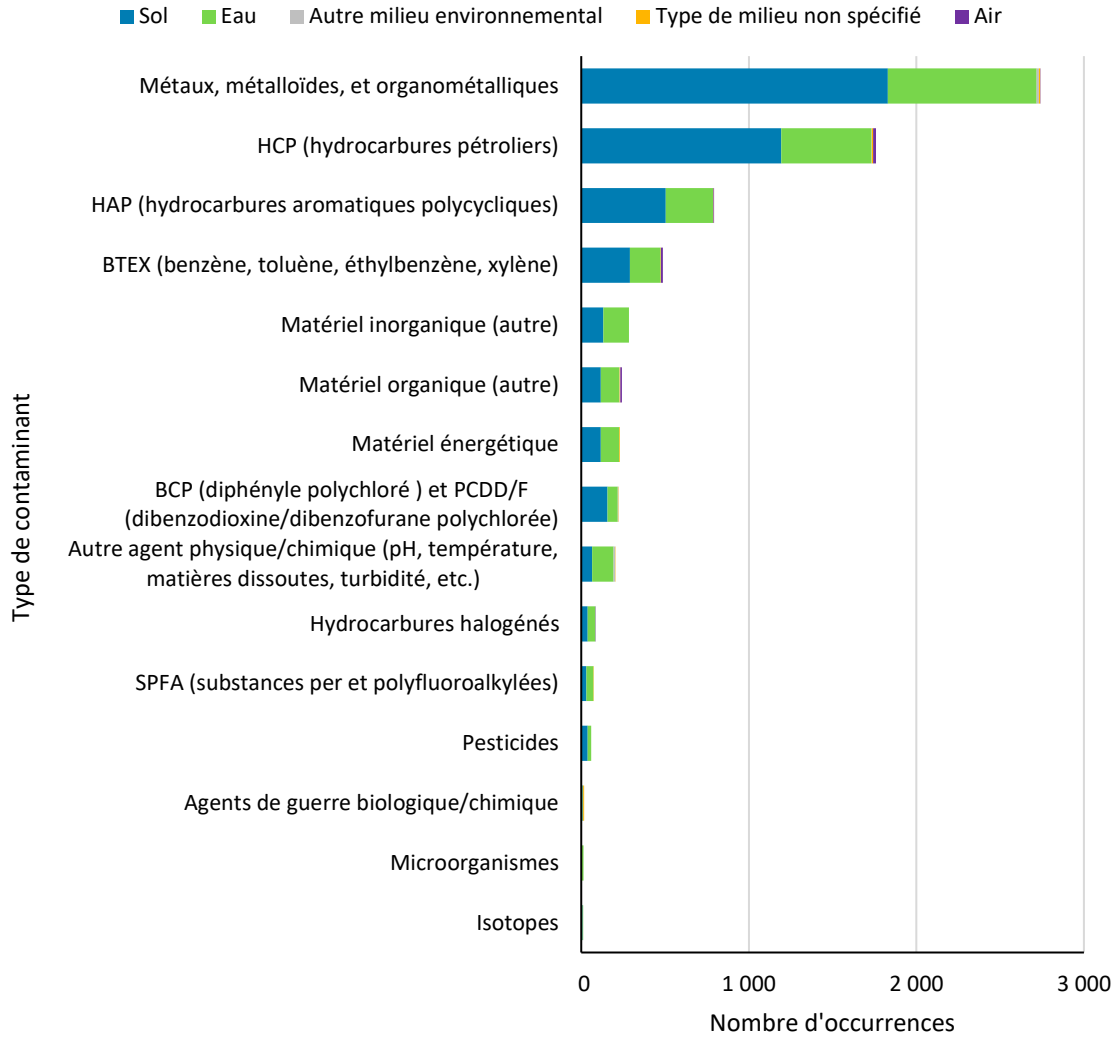
Les témoins ont attiré l'attention sur certains contaminants présents, ou susceptibles de l'être, sur les sites contaminés du MDN et des FAC au Canada, ainsi que sur les risques qui en découlent pour la santé humaine ou l'environnement. Ils ont également présenté des emplacements précis où des contaminants spécifiques ont été découverts.

Identification des utilisations antérieures des contaminants et des risques qui y sont associés

Des témoins ont souligné que la présence de certains contaminants sur des sites fédéraux serait due aux activités militaires antérieures. Greg Carreau, directeur général de la Direction de la sécurité des milieux du ministère de la Santé, a expliqué qu'au XX^{e} siècle, de nombreuses substances chimiques ont été introduites dans les marchés au Canada, ce qui a parallèlement « introduit des risques » pour la santé humaine et l'environnement. Selon Greg Carreau, la gamme de polluants qui peuvent être présents dans les sites contaminés est des plus variables. Peter Hammerschmidt, sous-ministre adjoint de l'Infrastructure et de l'environnement du MDN, a affirmé que le MDN reconnaît que les « pratiques passées ont laissé un héritage de contamination sur les bases militaires et les autres sites où les Forces armées canadiennes se sont entraînées ou ont opéré ».

La figure 1 présente les types de contaminants, par nombre d'occurrences et par milieu environnemental, qui se trouvent sur les sites contaminés du MDN et des FAC en date du 30 juin 2026.

Figure 1 — Types de contaminants, par nombre d'occurrences et par milieu environnemental, qui se trouvent sur les sites contaminés du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes (au 30 juin 2026)



Notes : En septembre 2025, la Garde côtière canadienne est passée de Pêches et Océans Canada au ministère de la Défense nationale (MDN) pour devenir un organisme de service spécial. Le MDN gère désormais les sites contaminés fédéraux liés à la Garde côtière canadienne.

Le terme « milieu environnemental » désigne les différentes composantes de l'environnement naturel, comme l'air, le sol et l'eau.

Le terme « sol » inclut les « sédiments », le « sol » et le « sol de surface ».

Le terme « eau » inclut « l'eau souterraine » et « l'eau de surface ».

Le terme « autre milieu environnemental » désigne les composantes de l'environnement naturel autres que l'air, le sol et l'eau, par exemple les plantes et les poissons.

Le « type de milieu non spécifié » désigne les échantillons de contaminants pour lesquels le type de milieu environnemental n'est pas identifié.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, « Trouver des sites contaminés par organisation déclarante », *Inventaire des sites contaminés fédéraux*, base de données, consultée le 30 juin 2026.

Les témoins ont également mis en évidence les facteurs qui déterminent si l'exposition à un contaminant présente un risque pour la santé humaine. Selon Greg Carreau, ces facteurs comprennent notamment la durée et la fréquence de l'exposition, ainsi que l'âge et l'état de santé général de la personne exposée. Par ailleurs, la brigadière-générale Colleen Forestier, directrice générale des Services de santé de la Clinique du Groupe de santé des Forces canadiennes, a affirmé que les risques varient « selon qu'il s'agit d'un danger chimique, physique, biologique ou radiologique ». La brigadière-générale Forestier a également précisé que le fait d'être à proximité d'un danger ne constitue pas nécessairement une exposition, et que le fait d'y être exposé « n'a pas nécessairement d'effets néfastes sur la santé, même s'il s'agit d'un risque connu ».

En outre, des témoins ont identifié diverses sources d'exposition à des contaminants au cours du service militaire des membres de la CAF, ainsi que la chronologie de l'apparition des problèmes de santé liés à cette exposition. Le colonel (à la retraite) David Salisbury, un médecin et vétéran qui a comparu à titre personnel, a notamment souligné la présence de contaminants dans les armes et les véhicules modernes, qui contiennent certains métaux et composites toxiques, ainsi que dans les solvants et combustibles; la présence d'amiante, de benzène et d'autres produits chimiques dangereux lors de la destruction de vieux bâtiments; la présence de toxines carcinogènes dans les fosses de brûlage couramment utilisées pour éliminer les déchets. De plus, le colonel (à la retraite) Salisbury a fait référence aux installations militaires comme des « des sites industriels miniatures » dans lesquelles les risques industriels sont « souvent mal documentés » et qui « présentent des défis nouveaux et complexes en matière de santé ». Steven Harris, sous-ministre adjoint principal du Secteur de la prestation des services du ministère des Anciens Combattants, a souligné que certains vétérans et membres des FAC ayant été exposés à des contaminants durant leur service militaire « peuvent en subir des effets immédiats, mais il peut parfois s'écouler [des années] avant que la maladie se déclare ».

Des témoins ont également décrit des problèmes de santé survenus à la suite d'une exposition à des contaminants au sein de la 15e Escadre Moose Jaw en Saskatchewan. S'appuyant sur des mois « de recherches personnelles, de discussions et d'entrevues » avec des personnes liées à la base, Shaunna Plourde, commis aux services de santé du MDN et conjointe d'un membre des FAC ayant comparu à titre personnel, a souligné

avoir « découvert un fil conducteur accablant » reliant les personnes exposées aux contaminants dans sept immeubles situés sur la base de la 15e Escadre Moose Jaw, à l'origine de plus de 50 décès et d'environ 200 maladies. Shaunna Plourde a également décrit « l'immeuble 143 » de la 15e Escadre Moose Jaw comme contaminé; elle y a souligné que des personnes qui y ont travaillé ont développé des cancers, des troubles thyroïdiens, des maladies neurologiques et d'autres maladies. De plus, Dave Hovington, vétéran et chef d'inspection d'incendie du MDN, qui a comparu à titre personnel, a affirmé devoir maintenant « assumer le coût » de sa propre personne, alors qu'il a été exposé à des produits chimiques dans les couches de mousse lorsqu'il travaillait comme pompier des FAC à la 15e Escadre Moose Jaw et dans d'autres sites militaires. En effet, il a reçu un diagnostic de myélome multiple et d'amyloïdose cardiaque, causé par son exposition aux contaminants.

Des témoins ont également mis en lumière les problèmes de santé liés à l'exposition à des contaminants présents, ou susceptibles de l'être, dans certaines unités de logement résidentielles militaires situées au sein ou à proximité de la 4e Escadre de Cold Lake, en Alberta. Dans son mémoire présenté au Comité, le major (à la retraite) Michel Tremblay, un vétéran des Premières Nations, a énoncé que les réseaux de distribution d'eau de ces logements pourraient être contaminés par des SPFA ou du TCE. Dans ce mémoire, il est question de quelques membres des FAC, vétérans et d'autres personnes potentiellement exposées aux contaminants ayant développé des problèmes de santé tels que le diabète, des troubles de thyroïde, ainsi que des cancers comme des cancers de la peau.

Détection des substances per et polyfluoroalkylées dans l'eau potable de la ville de Saguenay, au Québec

Les témoins ont évoqué la présence de SPFA sur des sites fédéraux contaminés par des mousses anti-incendie ainsi que les risques pour la santé humaine qui y sont associés. Soulignant que les SPFA sont présents dans un large éventail de produits commerciaux et ménagers, Peter Hammerschmidt a affirmé que l'utilisation des mousses anti-incendie a entraîné des impacts sur les installations militaires, mais aussi dans le civil. Greg Carreau a quant à lui affirmé que la présence de SPFA dans certains sites contaminés du MDN et des FAC est due à « l'utilisation historique des mousses à formation de pellicule aqueuse » qui étaient utilisées soit pour contenir les incendies, soit à des fins de formation. Par ailleurs, Greg Carreau a souligné que les personnes exposées aux SPFA et à d'autres substances chimiques présentes dans les mousses anti-incendie courent un plus grand risque de développer des cancers ou d'autres maladies que la population générale.

De plus, des témoins ont fait état de la présence de SPFA à la base des Forces canadiennes (BFC) de Bagotville, au Québec, ainsi que dans l'eau potable de la localité

voisine de La Baie, située dans la ville de Saguenay, au Québec. Peter Hammerschmidt a souligné que des analyses régulières sont effectuées depuis 2010 sur tous les sites du MDN et des FAC pour déceler la présence de SPFA et que ces analyses ont démontré la présence de SPFA à la BFC Bagotville, où la mousse extinctrice était fréquemment utilisée pour l'entraînement des pompiers, entre autres activités. Sébastien Sauvé, professeur en chimie de l'environnement à l'Université de Montréal, a souligné qu'en 2022, les analyses d'échantillons d'eau potable prélevés à La Baie ont révélé des concentrations de SPFA comprises entre 100 et 300 nanogrammes par litre, ce qui dépasse les concentrations recommandées par Santé Canada, fixées à 30 nanogrammes par litre. En outre, Sébastien Sauvé a affirmé qu'à l'été 2022, le laboratoire de chimie de l'environnement de l'Université de Montréal a avisé le MDN, Santé Canada, le gouvernement du Québec et la ville de Saguenay de la présence de SPFA dans l'eau potable de La Baie. Selon Sébastien Sauvé, l'information n'a été rendue publique qu'au début de l'hiver 2023.

Des témoins ont évoqué les efforts actuellement déployés pour remédier à la présence de SPFA dans l'eau potable de La Baie. Peter Hammerschmidt a parlé de la collaboration entre le MDN et la ville de Saguenay, notamment par l'entremise d'une entente-cadre de responsabilité partagée aux termes de laquelle, en 2023, le gouvernement du Canada s'est engagé à verser au plus 15,5 millions de dollars afin de financer la mise en place d'une solution à court terme de traitement de l'eau pour remédier à la contamination de l'eau potable. En décembre 2025, le MDN a annoncé une modification apportée à l'accord existant avec la ville, s'engageant à fournir 29,9 millions de dollars supplémentaires, portant ainsi « le financement total à environ 45,4 millions de dollars, pour continuer » à soutenir la mise en place d'une telle solution sur une période de dix ans. Selon la réponse soumise par écrit en juillet 2026 par le MDN, un montant de 11,7 millions de dollars avait été versé à cette fin au 31 mars 2026[5].

Évaluation des risques liés à l'agent Orange et à d'autres défoliants toxiques à la base des Forces canadiennes de Gagetown

Des témoins ont évoqué les épandages passés d'agent Orange et d'autres défoliants toxiques[6] (ci-après dénommés « défoliants ») à la BFC Gagetown, au Nouveau-Brunswick. Lors de sa comparution à titre personnel, Eileen Beauchamp, proche d'un

5 MDN, *Demande d'informations (DI)*, 30 juillet 2026, p. 2.

6 Le terme « défoliant » désigne un produit chimique, notamment un herbicide, utilisé sur les arbres et les plantes pour provoquer la chute de toutes leurs feuilles. L'agent orange est un défoliant toxique composé d'un mélange d'herbicides et de dioxines hautement toxiques. Voir gouvernement du Canada, Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, *Pesticides – Généralités*.

vétéran ayant vécu à la BFC Gagetown, a affirmé qu'entre 1956 et 1984, plus de 6 500 barils de défoliants et autres herbicides avaient été pulvérisés sur environ 181 000 acres de la BFC Gagetown[7]. Gary Goode, un vétéran qui a comparu à titre de président de Brats in the Battlefield Association Inc., a souligné que des membres du bataillon Black Watch (Royal Highland Regiment) du Canada qui ont servi sur la BFC Gagetown ont « passé des semaines entières » à évoluer dans des zones d'entraînement saturées de dioxines et d'autres contaminants, en raison de la pulvérisation répétée de défoliants et d'autres herbicides.

En outre, des témoins ont évoqué les pulvérisations de défoliants effectuées par l'armée américaine à la BFC Gagetown en 1966 et 1967. De plus, le gouvernement du Canada a annoncé en 2007 un paiement à titre gracieux unique, libre d'impôt de 20 000 $ aux personnes admissibles ayant potentiellement été affectées par l'exposition aux contaminants. Dans son témoignage, Gary Goode a nommé plusieurs sites de la BFC Gagetown où la concentration de dioxines est élevée en raison des pulvérisations. Dans la publication du MDN intitulée *Essais des herbicides à la BFC Gagetown de 1952 à nos jours*, il est indiqué que les « concentrations de dioxine […] dépassaient les normes canadiennes en matière de qualité des sols » dans plusieurs sites de la BFC Gagetown, notamment sur le site des bivouacs Clones et Murphy, et le champ de tir Enniskillen[8]. À l'égard du paiement, Eileen Beauchamp a indiqué que « la disposition de temporisation a mis fin aux demandes en décembre 2011, excluant les personnes ayant contracté une maladie plus tard ».

Des témoins ont également décrit les problèmes de santé potentiels liés à l'exposition aux défoliants. Dans son mémoire présenté en 2025 au Comité, Brats in the Battlefield Association Inc. a rapporté qu'il y a un risque dès que les dioxines pénètrent dans le corps par ingestion, par inhalation et par la peau. Eileen Beauchamp s'est concentrée sur

7 Au cours de la 44e législature, le Comité a reçu un exemplaire d'un document du MDN intitulé A-2004-00207 concernant la pulvérisation de défoliants et d'autres herbicides à la base des Forces canadiennes (BFC) de Gagetown. Les pages 83 et 84 de ce document indiquent que 6 504 barils de défoliants et d'autres herbicides ont été pulvérisés sur environ 181 000 acres à la BFC Gagetown entre 1956 et 1984 dans le cadre du « programme annuel de pulvérisation d'herbicides » de la BFC Gagetown. Une copie de ces deux pages sont inclus dans un mémoire qu'Eileen Beauchamp a présenté au Comité en 2024. Voir MDN, *Demande d'accès à l'information : A-2004-00207*, 2004, p. 83 à 84; et Eileen Beauchamp, *Mémoire au Comité permanent de la défense nationale (NDDN) sur l'approche du ministère de la Défense nationale (MDN) et des Forces armées canadiennes (FAC) en ce qui concerne les sites contaminés actuels et anciens*, 2024, p. 10 à 13.

8 *Essais des herbicides à la BFC Gagetown de 1952 à nos jours* du MDN présente une synthèse des conclusions relatives au projet d'enquête mené par le gouvernement du Canada entre 2005 et 2007 afin d'examiner les pulvérisations de défoliants et d'autres herbicides à la BFC Gagetown. Par ailleurs, il est question de la « recommandation pour la qualité des sols » du Conseil canadien des ministres de l'environnement en ce qui concerne les dioxines, soit 4 parties par billion.

la BFC Gagetown; elle a raconté avoir personnellement vécu de multiples « cancers et autres » problèmes graves de santé découlant de son exposition aux défoliants. Elle a avancé qu'un nombre « incalculable » d'autres personnes liées à la BFC Gagetown ont dû faire face aux mêmes problèmes et maladies. Par ailleurs, dans son mémoire présenté en 2006 au Comité, Brats in the Battlefield Association Inc. a cité un document du MDN intitulé A-2004-00207, qui indique que dès 1964, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Nouveau-Brunswick savaient que les produits chimiques qu'ils pulvérisaient sur la zone d'entraînement de Gagetown posaient des risques pour la santé humaine et l'environnement.

Des témoins ont également remis en question la méthodologie et les conclusions d'un projet d'enquête du gouvernement du Canada entrepris entre 2005 et 2007 afin d'investiguer sur la pulvérisation de défoliants et autres herbicides à la BFC Gagetown. Selon Eileen Beauchamp, « certains pans assez importants demeurent inexplorés » dans le rapport qui a découlé de ce projet d'enquête[9], car il « a surtout porté sur l'utilisation de l'agent Orange en 1966 et 1967, malgré les preuves de pulvérisations chimiques antérieures et postérieures ». Eileen Beauchamp s'est également dite préoccupée par les méthodes d'échantillonnage utilisées pour analyser la présence de dioxines dans les poissons trouvés à proximité de la BFC Gagetown. Elle a fait valoir que le fait d'avoir retiré la peau avant d'analyser les autres parties du corps pour détecter la présence de dioxines aurait pu compromettre la validité des résultats, car les dioxines ont tendance à s'accumuler dans les cellules adipeuses de la peau. Par ailleurs, dans son témoignage, Eileen Beauchamp a affirmé que les enquêteurs n'ont jamais tenu compte des effets potentiels à long terme sur la santé liés à l'exposition aux dioxines.

Par ailleurs, des témoins ont fait référence à une étude réalisée en 2023 par la Commission d'étude sur les produits chimiques nocifs de Gagetown, mise en place par l'Assemblée législative de l'État du Maine. Dans son mémoire présenté en 2026 au Comité, Eileen Beauchamp a indiqué que cette étude visait notamment à identifier les obstacles à la reconnaissance des effets sur la santé, à court et à long terme, que les anciens combattants de la Garde nationale du Maine aux États-Unis auraient pu subir à la suite d'une exposition potentielle à des défoliants à la BFC Gagetown. En janvier 2024, la Commission a publié un rapport [en anglais seulement] qui préconise une nouvelle enquête sur la pulvérisation de défoliants à la BFC Gagetown afin de réévaluer les effets sur la santé des personnes potentiellement exposées. Ce rapport soutient également que le rapport résultant du projet d'enquête mené par le gouvernement du Canada

9 En 2007, le Dr Dennis Furlong, coordonnateur indépendant chargé de l'enquête et des relations publiques, a publié un rapport intitulé *CFB Gagetown Herbicide Spray Programs 1952–2004 Fact-Finders' Report* [EN ANGLAIS SEULEMENT]. Ce rapport présente la méthodologie et les conclusions d'une enquête menée par le gouvernement du Canada entre 2005 et 2007 concernant la pulvérisation des défoliants et autres herbicides à la BFC Gagetown.

entre 2005 et 2007 contient des données et des analyses erronées, biaisées ou incomplètes.

Présence de trichloroéthylène dans les eaux souterraines de la ville de Shannon au Québec

Des témoins ont attiré l'attention sur la présence de TCE sur certains sites contaminés du MDN et des FAC, ainsi que sur sa propagation vers les collectivités voisines. Selon Peter Hammerschmidt, « la défense exige l'utilisation d'un certain nombre de types différents de produits chimiques » et note que la présence de TCE sur les sites contaminés du MDN et des FAC est notamment due au fait que cette substance est utilisée « pour dégraisser des pièces métalliques » ou assembler des véhicules militaires. Greg Carreau a quant à lui souligné que les personnes qui vivent à proximité de sites contaminés peuvent être exposées au trichloréthylène dans l'air, dans l'eau et dans les aliments. En outre, la mairesse Sarah Perreault, qui a comparu à titre de représentante de la ville de Shannon, au Québec, a commenté la présence de TCE, détectée à la BFC Valcartier au Québec, ainsi que dans les eaux souterraines de la ville voisine de Shannon, entre la fin des années 1990 et le début des années 2000. La mairesse Perreault a notamment évoqué le terrain sur lequel environ 1 100 logements militaires seront construits à la BFC Valcartier et dans la ville, et a déclaré « possible que les terrains soient contaminés, mais ça ne présentera pas de risque pour la sécurité ».

Par ailleurs, les témoins ont présenté plusieurs mesures prises par le gouvernement du Canada, le gouvernement du Québec, la ville de Shannon et d'autres acteurs pour remédier à la présence de TCE dans les eaux souterraines de la ville. Selon la mairesse Perreault, ces mesures incluent : s'assurer que tous les résidents ont cessé de consommer de l'eau contaminée, sceller les puits résidentiels contaminés, installer un nouveau réseau d'approvisionnement en eau, aménager des puits pour surveiller la présence de TCE dans les eaux souterraines et créer un comité de suivi composé de représentants du MDN, des FAC, d'Environnement et Changement climatique Canada, du gouvernement du Québec, de la ville de Shannon et d'autres instances. La mairesse Perreault a souligné qu'entre 2004 et 2010, le gouvernement du Canada a dépensé environ 35 millions de dollars pour l'installation d'un réseau d'aqueduc aux résidences touchées par les eaux contaminées.

La question des risques de l'exposition au TCE pour la santé humaine a également été abordée par les témoins. Greg Carreau a d'ailleurs souligné que « le trichloréthylène est un solvant chimique bien étudié qui peut causer le cancer ». À propos des résidents de la ville de Shannon, la mairesse Perreault a affirmé que le Regroupement des Citoyens de Shannon a intenté un recours collectif contre le gouvernement du Canada concernant la présence de TCE dans les eaux souterraines de la ville, notamment dans le but d'amener le

gouvernement à reconnaître le lien de causalité entre l'eau potable contaminée par le TCE et les cas de cancer chez les habitants de la ville. Or, selon la mairesse Perreault, cette causalité n'a pas pu être démontrée puisque « l'échantillonnage de Shannon était trop petit pour permettre de le démontrer ». De plus, la mairesse Perreault a affirmé que de 2023 à 2025, le gouvernement a accordé des compensations financières aux gens touchés après que la Cour d'appel du Québec ait reconnu la responsabilité du gouvernement fédéral dans la contamination par le TCE des eaux souterraines de la ville[10].

Des témoins ont souligné que la contamination des eaux souterraines de la ville de Shannon par le TCE a eu à la fois un impact psychologique sur les habitants de la ville et des répercussions négatives sur ses relations avec le ministère de la Défense nationale. La mairesse Perreault a expliqué que puisque certaines résidences étaient « extrêmement contaminées » par le TCE, certains résidents en « gardent quand même une expérience négative ». La mairesse Perreault a aussi souligné que la contamination des eaux souterraines avait « nourri des inquiétudes et brisé des liens qui n'étaient déjà pas très forts » entre le MDN et la ville. Selon la mairesse Perreault, la « lourde » hiérarchie du MDN, son manque d'« agilité » et une communication insuffisante avec le public nuisent à la capacité de la ville à collaborer avec le MDN pour remédier à la contamination au TCE et pour construire des logements militaires ainsi que les infrastructures connexes.

Découverte de munitions non explosées dans les villes de Terrebonne et de Shannon, au Québec, et leurs environs

Des témoins ont fait état de munitions non explosées découvertes sur d'anciens sites d'entraînement militaire situés dans la ville de Terrebonne, au Québec. Serge Villandré, le directeur général de la ville de Terrebonne qui a comparu devant le Comité au nom de la ville, a abordé la question de l'ancien champ de tir d'essai Saint-Maurice, que le MDN et les Forces armées canadiennes ont exploité pendant la Seconde Guerre mondiale et jusqu'en 1967 pour des essais de munitions et des entraînements militaires. Selon Serge Villandré, la dégradation des munitions non explosées et autres matériels militaires qui sont, ou pourraient être, présents sur l'ancien champ de tir de Saint-Maurice, qui a été déclaré « excédentaire » en 2014, représente un risque pour ce territoire composé de « milieux humides, de tourbières et de forêts matures » qui abritent « près d'une vingtaine d'espèces fauniques et floristiques à statut particulier ».

10 Pour en savoir plus sur l'indemnisation versée par le gouvernement du Canada au titre de la contamination par le trichloroéthylène des eaux souterraines de la ville de Shannon, consulter Proactiō, *Contamination de l'eau souterraine par le TCE à Shannon : Spieser c. Procureur général du Canada*.

Par ailleurs, des témoins ont souligné la découverte de munitions non explosées sur une parcelle de terrain que le MDN avait cédée à la ville de Terrebonne en 2014 dans le cadre du projet d'échangeur d'Urbanova. Serge Villandré a affirmé que bien que le MDN ait qualifié le risque de contamination de « très faible », des munitions non explosées ont été découvertes lors des travaux préparatoires, et le chantier accuse aujourd'hui un retard de près de deux ans puisqu'il a fallu assurer « l'excavation sécuritaire et la neutralisation de ces munitions historiques ».

Des témoins ont signalé la présence de munitions non explosées sur d'anciens sites d'entraînement militaire situés dans la ville de Shannon, au Québec, ou dans les environs. La mairesse Perreault a affirmé que de telles munitions ont été découvertes près de certaines résidences sur des terrains « où les gens se promenaient il y a 15 ou 20 ans ». La mairesse Perreault a également souligné que des résidents fréquentaient toujours ces terrains, à des fins récréatives, que le MDN a fermés au public sans toutefois être « capable d'assurer la fermeture totale, parce que c'est trop compliqué à superviser ».

Détection de contaminants dans l'Arctique et le Nord du Canada

Des témoins ont soulevé la présence de contaminants dans l'Arctique et le Nord du Canada Feiyue Wang, professeur et titulaire d'une chaire de recherche du Canada à l'Université du Manitoba, a indiqué que certains contaminants présents dans ces régions sont « transportés à partir du Sud ou émanent de sources locales comme les mines et, dans ce cas-ci, les opérations militaires ». À titre d'exemple, Feiyue Wang a évoqué les « nombreuses activités de lancement de fusées par l'armée américaine et le gouvernement du Canada » qui ont eu lieu des années 1950 aux années 1980 à Churchill, au Manitoba. Feiyue Wang a également mis en lumière que certains contaminants sont situés sur des sites que « [l']on a tendance à […] oublier », et que « [l]a documentation et la surveillance [de ces contaminants] sont médiocres ». Par ailleurs, Feiyue Wang a affirmé que puisque l'Arctique et le Nord du Canada sont couverts de neige et de glace, les contaminants de ces sites sont probablement « plus persistants » que ceux des régions plus au sud du pays.

Des témoins se sont penchés en particulier sur les sites fédéraux contaminés dans la ville d'Iqaluit, au Nunavut. Dans son mémoire qu'elle a présenté au Comité, la ville d'Iqaluit a mis en évidence que bon nombre de ces sites « sont liés à des activités militaires, de défense et de souveraineté dans le Nord » et l'Arctique du Canada. Dans ce mémoire, il est question de certains sites, notamment de la base militaire d'Iqaluit, liés à des activités militaires pendant la guerre froide. Par ailleurs, la ville d'Iqaluit affirme collaborer avec le MDN et d'autres entités fédérales afin d'assainir les sites fédéraux

contaminés, qu'ils soient actuels ou hérités du passé, situés dans la ville; au 14 mai 2026, plusieurs sites fédéraux contaminés « actifs » et « présumés » étaient gérés par Transports Canada ou par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. Au sujet de cette collaboration, le mémoire précise que « la Ville voit une occasion de poursuivre ce travail de collaboration : s'attaquer à la contamination héritée de manière coordonnée et s'assurer que les nouveaux aménagements liés à la défense ne créent pas de nouveaux sites contaminés pour les générations futures ».

MESURES FÉDÉRALES ACTUELLES EN LIEN AVEC LES CONTAMINANTS

En présentant au Comité leurs observations sur les mesures fédérales actuelles relatives aux contaminants, les témoins ont mis en évidence : les mesures législatives et connexes destinées à protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux contaminants; les méthodes utilisées pour identifier, classer et recenser les sites contaminés relevant de la compétence fédérale; les mesures relatives à la gestion et à la réhabilitation de ces sites; les services de santé et les prestations d'invalidité dont bénéficient respectivement les membres des Forces armées canadiennes et les anciens combattants souffrant de problèmes de santé dus à leur exposition à des contaminants au cours de leur service militaire.

Protection de la santé humaine et de l'environnement

Les témoins ont présenté plusieurs mesures législatives fédérales visant à protéger la santé humaine ou l'environnement contre les contaminants, notamment la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*[11]. Greg Carreau a fait remarquer que cette loi contient des dispositions visant à protéger la santé humaine et l'environnement contre les contaminants. De plus, Greg Carreau a affirmé que la Liste intérieure établie conformément à la *Loi* répertorie les substances chimiques dont l'utilisation est autorisée au Canada, et a précisé que les entités fédérales et les entités du secteur privé doivent informer Environnement et Changement climatique Canada ainsi que Santé Canada si elles prévoient d'utiliser, au Canada, une substance chimique ne figurant pas sur cette liste.

Les témoins ont également abordé le Plan de gestion des produits chimiques et le *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères)*, qui portent sur les risques que les substances chimiques

11 En plus de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, la *Loi sur les pêches* et la *Loi sur l'évaluation d'impact* comptent parmi les mesures fédérales visant à protéger la santé humaine ou l'environnement contre certains contaminants.

présentent, ou pourraient présenter, pour la santé humaine ou l'environnement. Dans son témoignage, Seth Cain, directeur de la Direction des sites contaminés du ministère de l'Environnement, a décrit le Plan de gestion des produits chimiques comme un « programme de longue date dans le cadre duquel on étudie les nombreux produits chimiques industriels qui ont été mis au point au cours des 100 dernières années »; selon lui, ce plan vise la gestion de ces risques. D'un point de vue réglementaire, le colonel (à la retraite) Salisbury a souligné que parmi les plus de 10 millions « de nouvelles substances et formulations chimiques sont introduites dans l'environnement chaque année », le gouvernement du Canada n'en évalue chaque année qu'environ 450, conformément au *Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (substances chimiques et polymères)*.

Des témoins ont également évoqué la réglementation fédérale relative aux SPFA. Greg Carreau a fait observer que certains SPFA sont réglementés en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, et que le rapport de 2024 sur l'état des SPFA du gouvernement du Canada présente une évaluation des impacts potentiels des SPFA non réglementés sur la santé humaine ou l'environnement. Par ailleurs, Greg Carreau a souligné que selon les conclusions du rapport, il y a « un certain niveau de doute » à propos de ces impacts; il a affirmé que le gouvernement du Canada s'était engagé, le 26 novembre 2024, à procéder à d'autres évaluations de ces impacts potentiels.

En outre, des témoins ont porté l'attention sur les évaluations des risques pour la santé humaine et l'environnement réalisées par le MDN afin d'évaluer les risques pour la santé humaine ou l'environnement découlant d'une exposition à des contaminants. Saleem Sattar, directeur général de l'environnement et de la gestion durable du MDN, a déclaré que les évaluations des risques pour la santé humaine menées par le MDN visent principalement à identifier les risques pour la santé des personnes exposées à des contaminants, ajoutant que ses évaluations des risques écologiques consistent à analyser les effets de ces contaminants sur les animaux et les plantes susceptibles d'être affectés.

De plus, des témoins ont mis de l'avant les mesures visant à protéger les membres des FAC contre l'exposition aux contaminants. Le major-général Erick Simoneau, commandant adjoint du Commandement du personnel militaire des FAC, a d'ailleurs exprimé que les commandants à tous les niveaux des FAC sont responsables de respecter toutes les réglementations et politiques pertinentes pour protéger la santé des membres, notamment contre l'exposition aux contaminants. Par ailleurs, le major-général Simoneau a affirmé que le MDN, les FAC, ACC, Statistique Canada et l'Institut canadien de recherche sur la santé des militaires et des vétérans ont effectué conjointement « des comparaisons pluriannuelles de la santé » des membres des FAC pour permettre au MDN et aux FAC de

« cerner les potentiels dangers, d'atténuer les risques et d'offrir le plus haut niveau de soutien ».

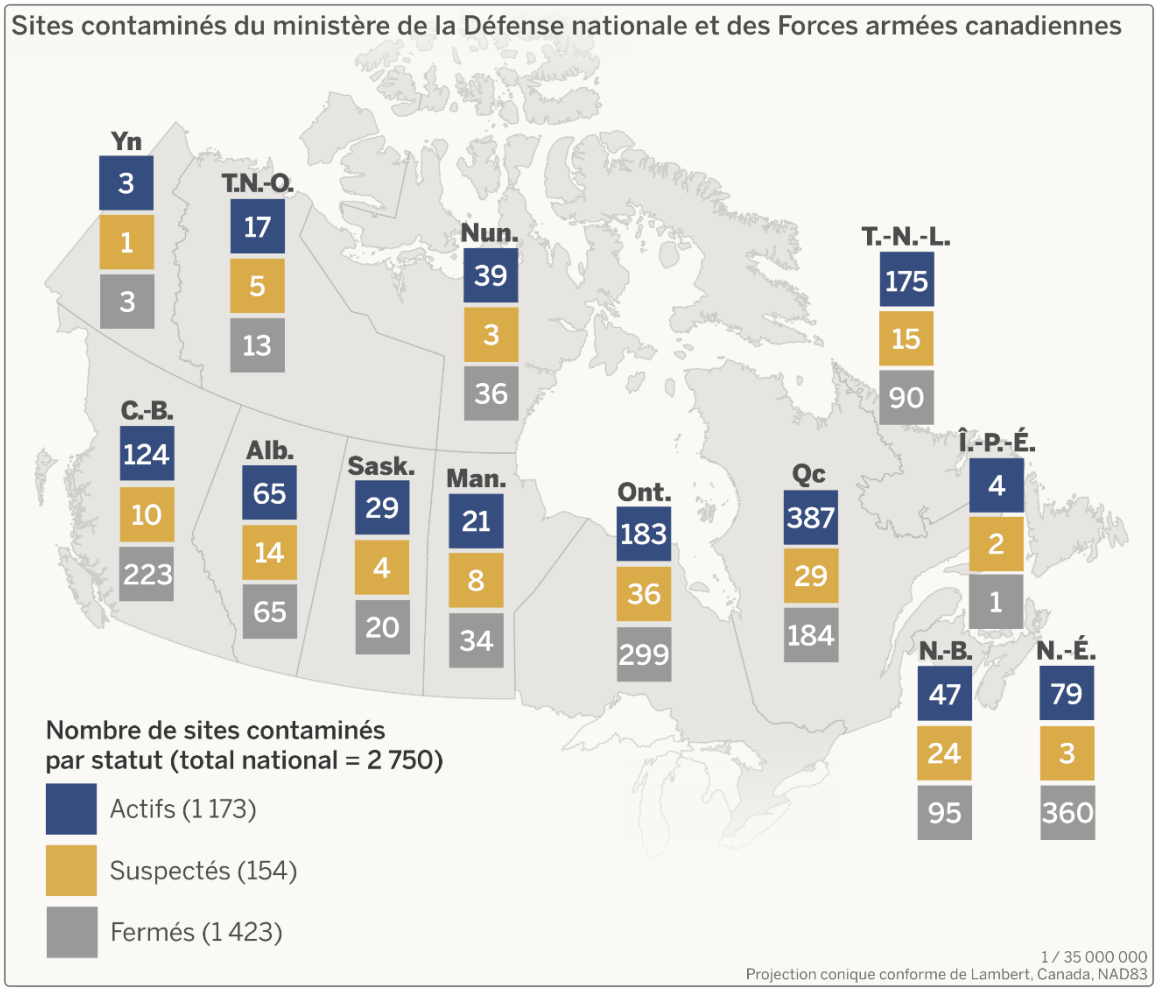
Identification, classification et rapports sur les sites contaminés fédéraux

Des témoins ont décrit les mesures prises par le MDN, les FAC et d'autres organismes fédéraux chargés de la garde[12] (nommés ci-après les gardiens fédéraux) pour identifier et classifier les sites fédéraux contaminés et produire des rapports conformément à la *Directive sur la gestion des biens immobiliers* du SCT; ces mesures servent aussi au maintien de l'Inventaire des sites contaminés fédéraux. Selon Peter Hammerschmidt, le processus est élaboré. Ils utilisent leurs connaissances sur les contaminants pour identifier les sites potentiellement contaminés, examinent ensuite la documentation afin de déterminer les sources possibles de contamination, ainsi que les activités militaires et non militaires menées par le passé sur le site; ils effectuent par la suite des analyses pour identifier les contaminants susceptibles de présenter un risque pour la santé humaine ou l'environnement, évaluent les concentrations de contaminants présents sur le site pour ensuite classer le site comme « actif », « suspecté » ou « fermé » et rendre compte de la classification du site dans l'inventaire.

La figure 2 présente, au 30 juin 2026, le nombre total de sites contaminés du MDN et des FAC dans chaque province et territoire, ainsi que le nombre de ces sites classés comme « actifs », « suspectés » ou « fermés ».

12 Les « organismes gardiens fédéraux » sont des organismes fédéraux responsables de la gestion de leurs sites contaminés respectifs, conformément au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et à d'autres mesures sur la gestion de ces sites. Voir gouvernement du Canada, *Partenaires du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux*.

Figure 2 — Sites contaminés du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, par classification et par province ou territoire (au 30 juin 2026)



Notes : Le terme « sites contaminés du MDN et des FAC » désigne les sites contaminés sous la gestion du ministère de la Défense nationale ou des Forces armées canadiennes.

En septembre 2025, la Garde côtière canadienne est passée de Pêches et Océans Canada au ministère de la Défense nationale (MDN) pour devenir un organisme de service spécial. Le MDN gère désormais les sites contaminés fédéraux liés à la Garde côtière canadienne.

Un site dit « actif » est un site dont la contamination a été confirmée, pour lequel des mesures sont en cours d'exécution ou doivent être prises.

Un site est dit « suspecté » lorsqu'une évaluation plus approfondie est nécessaire pour déterminer s'il s'agit d'un « site contaminé ».

Un site dit « fermé » est un site pour lequel aucune autre mesure n'est requise au sujet de la contamination.

Sources : Secrétariat du Conseil du Trésor, « Trouver des sites contaminés par organisation déclarante », *Inventaire des sites contaminés fédéraux*, base de données, consultée le 30 juin 2026; et Statistique Canada, *Tableau 1.8 – Abréviations et codes des provinces et territoires, Recensement de 2021*.

Des témoins ont exposé certaines difficultés susceptibles d'être rencontrées lors de l'identification et de la classification de certains sites contaminés du MDN et des FAC, ainsi que lors de la production des rapports. Selon Shaunna Plourde, certains résultats d'analyses portant sur des échantillons d'air, de sol et d'eau prélevés sur ces sites ne sont pas transmis, « [qu'o]n les cache [et qu'o]n les amoindrit », afin de laisser entendre qu'« il semble que tout va bien ». Dans son témoignage, Dave Hovington affirme que des échantillons en lien avec certains « sites contaminés disparaissent parfois des dossiers après la démolition des bâtiments ou le déplacement des matières dangereuses vers des endroits moins visibles ». Dave Hovington a cité un exemple de 2024, alors que des échantillons d'eau et de sol ont été prélevés au hangar 6 de la 15e Escadre Moose Jaw après que des travailleurs ont « retiré de la terre qui avait une odeur de carburant extrêmement forte » en réparant une borne-fontaine près du hangar. Selon Dave Hovington, le 5 décembre 2024, « personne ne sembl[ait] savoir où ces échantillons sont allés ni quels [en ont été] les résultats ».

Des témoins ont également commenté l'Inventaire des sites contaminés fédéraux, qui contient des données sur les SPFA et d'autres contaminants émergents. Sarah Evans, directrice exécutive du Bureau du contrôleur général du SCT, a souligné qu'Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada travaillent « avec les ministères concernés » afin que ces données figurent dans l'inventaire, précisant qu'à partir de 2024-2025, celui-ci contiendra des renseignements sur les SPFA présents sur certains sites fédéraux contaminés « actifs ». Par ailleurs, Sarah Evans a fait remarquer que l'inventaire contient les coordonnées de chaque gardien fédéral « permettant aux Canadiens de demander de plus amples renseignements au sujet de sites contaminés précis ».

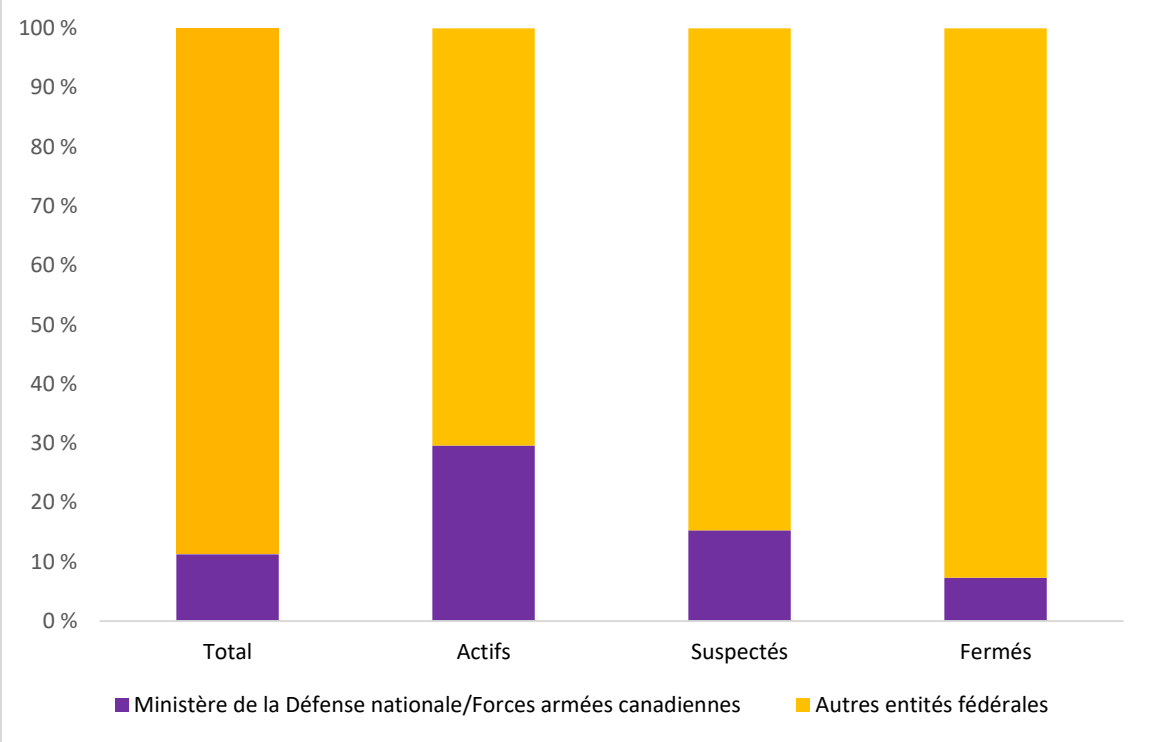
En outre, des témoins ont mis en évidence d'éventuelles limites de l'Inventaire des sites contaminés fédéraux. Eileen Beauchamp a soutenu que l'inventaire, malgré les données et les autres renseignements qu'il contient, « ne saisit pas entièrement » les risques pour la santé humaine et l'environnement ni la « portée de la contamination héritée à la BFC Gagetown » et dans d'autres installations militaires. Selon Eileen Beauchamp, les limites de l'inventaire empêchent « de faire un suivi efficace des résultats en matière de santé liés à l'exposition, ce qui nuit aux efforts visant à étudier les répercussions à long terme et à offrir du soutien au personnel militaire, aux anciens combattants, aux familles et aux civils touchés ».

Gestion et assainissement de certains sites contaminés

Les témoins ont présenté un aperçu des mesures fédérales relatives à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés fédéraux, notamment le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. Seth Cain a expliqué qu'en 2005, le gouvernement du Canada a établi ce plan qui « devait durer 15 ans » pour financer et soutenir les gardiens fédéraux à gérer et assainir les sites contaminés. Selon Seth Cain, le plan a été renouvelé en 2019, pour 15 ans de plus, avec pour objectif de réduire les risques pour l'environnement et la santé humaine liés aux sites fédéraux contaminés ainsi que les passifs connexes du gouvernement fédéral.

La figure 3 présente, au 30 juin 2026, les proportions, par rapport au nombre total de sites contaminés fédéraux et au nombre de sites « actifs », « suspectés » et « fermés », gérées par deux groupes : le MDN et les FAC, d'une part, et d'autres entités fédérales, d'autre part.

Figure 3 — Statut des sites fédéraux contaminés gérés par le ministère de la Défense nationale, les Forces armées canadiennes, et d'autres entités fédérales (au 30 juin 2026) (%)



Notes : Les « autres entités fédérales » font référence aux organismes fédéraux autres que le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes qui, au 30 juin 2026, assuraient la gestion des sites fédéraux contaminés. À cette date, 31 organismes faisaient partie de la catégorie « autres entités fédérales ».

En septembre 2025, la Garde côtière canadienne est passée de Pêches et Océans Canada au ministère de la Défense nationale (MDN) pour devenir un organisme de service spécial. Le MDN gère désormais les sites contaminés fédéraux liés à la Garde côtière canadienne.

Le « total » comprend tous les sites contaminés fédéraux « actifs », « suspectés » et « fermés ».

Un site dit « actif » est un site dont la contamination a été confirmée, pour lequel des mesures sont en cours d'exécution ou doivent être prises.

Un site est dit « suspecté » lorsqu'une évaluation plus approfondie est nécessaire pour déterminer s'il s'agit d'un « site contaminé ».

Un site dit « fermé » est un site pour lequel aucune autre mesure n'est requise au sujet de la contamination.

Source : Secrétariat du Conseil du Trésor, « Trouver des sites contaminés par organisation déclarante », *Inventaire des sites contaminés fédéraux*, base de données, consultée le 30 juin 2026.

Des témoins ont également souligné que les gardiens fédéraux rendent compte chaque année des passifs liés à leurs sites contaminés[13]. Sarah Evans a affirmé que ces passifs sont « intégré[s] dans les comptes publics avant d'être déclaré[s] comme un passif de la Couronne ». En ce qui concerne plus particulièrement les passifs liés aux sites contaminés du MDN et des FAC, le MDN estimait, dans sa réponse écrite présentée en juillet 2026, qu'au 31 mars 2025, le « coût estimé de la gestion de la contamination » de ces sites s'élevait à 754 millions de dollars[14]. Selon la *Stratégie de la défense sur le climat et la durabilité 2023-2027*, la responsabilité des sites contaminés du MDN et des FAC serait réduite de 10 % par année. En 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025, la réduction des passifs des sites contaminés s'élevait à 11 %, 10,3 % et 11 %, respectivement[15].

En outre, des témoins ont soulevé la question du financement fédéral en lien avec le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. Sarah Evans a souligné que les activités financées dans le cadre de ce plan comprennent des évaluations des sites contaminés relevant de la compétence fédérale, visant à déterminer les types de contamination et les concentrations associées, ainsi que les mesures nécessaires à l'assainissement de ces sites. Peter Hammerschmidt estimait, le 26 novembre 2024, que depuis 2005, le MDN et les FAC avaient reçu près de 1,2 milliard de dollars de financement pour gérer et assainir les sites contaminés du MDN et des FAC au pays, et qu'ils avaient dépensé environ 90 % de cette somme. À titre d'exemples, Peter Hammerschmidt a souligné que près de 575 millions de dollars avaient servi à l'assainissement de 21 anciens sites du réseau d'alerte avancé; près de 143 millions de dollars avaient été investis pour le projet d'assainissement de la 5e Escadre Goose Bay au Labrador; enfin, près de 273 millions de dollars ont servi à gérer les sites contaminés du MDN et des FAC et à classifier plus de 250 sites comme « fermés ».

Des témoins ont également décrit le soutien que les ministères fédéraux, notamment Environnement et Changement climatique Canada et Santé Canada, apportent aux gardiens fédéraux dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux. Au sujet d'Environnement et Changement climatique Canada, Seth Cain a indiqué que les gardiens fédéraux reçoivent un soutien administratif, des conseils, de la formation et des conseils scientifiques concernant les risques que leurs sites contaminés présentent pour l'environnement. Greg Carreau a quant à lui avancé que Santé Canada offre aux gardiens

13 S'entend par passifs au titre des sites contaminés les coûts financiers que les gardiens fédéraux ont engagés pour évaluer, surveiller et éliminer les types et la concentration de contaminants dans leurs sites contaminés respectifs. Pour un complément d'information, voir gouvernement du Canada, *Directive sur les normes comptables : GC 3260 Passif au titre des sites contaminés*.

14 MDN, *Demande d'informations (DI)*, 30 juillet 2026, p. 2.

15 Voir MDN, « Tableau 6.3 – Les activités de défense sont menées d'une façon sûre et en respectant l'environnement », *Rapport sur les résultats ministériels 2024-2025*.

fédéraux des conseils, de la formation et des conseils scientifiques à propos des risques pour la santé humaine que posent les contaminants liés à des sites particuliers. Il a ajouté qu'ils offrent des conseils précis sur l'évaluation et la gestion des risques des contaminants comme les SPFA, le TCE et les dioxines, des substances associées aux activités militaires historiques.

Des témoins ont également évoqué la *Directive sur la gestion des biens immobiliers* du SCT. Sarah Evans a souligné que la directive « établit le cadre de politique administrative s'appliquant à la gestion des biens immobiliers fédéraux », notamment des sites fédéraux contaminés. Elle a également mentionné les responsabilités des gardiens fédéraux, comme le respect des normes et des lignes directrices approuvées par le Conseil canadien des ministres de l'Environnement pour la gestion de ces sites. Par ailleurs, Peter Hammerschmidt a affirmé que les gardiens fédéraux sont tenus, conformément à la directive, de donner la priorité aux activités d'assainissement ou de gestion des risques sur les sites qui présentent le plus grand risque pour la santé humaine et l'environnement. Ils sont également tenus d'« attester tous les ans » que les informations soumises à l'inventaire des sites contaminés fédéraux sont « complètes et exactes ».

Des témoins ont également mis l'accent sur la transparence en matière de gestion des sites contaminés fédéraux. Sarah Evans a insisté sur le fait que la *Directive sur la gestion des biens immobiliers* du SCT exige que les gardiens fédéraux « doivent être transparents par rapport aux renseignements qu'ils détiennent », entre autres à l'égard des contaminants présents dans les sites qu'ils gèrent ou qu'ils ont l'intention de vendre à des fins publiques ou privées. À propos des sites contaminés du MDN et des FAC, Peter Hammerschmidt a souligné les mesures prises récemment par le MDN et les FAC visant à renforcer la transparence concernant la gestion de leurs sites, telles que les politiques adoptées en 2019 qui les obligent à informer en temps utile les parties concernées lorsque des contaminants sont détectés dans des installations militaires ou que des substances ont migré depuis ces sites vers les collectivités voisines.

Par ailleurs, des témoins ont souligné que conformément à la *Directive sur la gestion des biens immobiliers* du SCT et à d'autres mesures liées à la gestion des sites contaminés fédéraux, les gardiens fédéraux doivent auditer leurs processus afin d'évaluer les risques, de garantir le respect des exigences et d'identifier les améliorations possibles. Sarah Evans a affirmé que le MDN et les FAC ont leur « propre fonction de vérification interne » effectuée par une tierce partie. De plus, elle a souligné que le Bureau de la vérificatrice générale peut également auditer la gestion des sites fédéraux contaminés, tout comme le faisait le commissaire à l'environnement et au développement durable avant la production du rapport d'avril 2024 au sujet des sites fédéraux contaminés dans le Nord du Canada.

Les témoins ont également évoqué les méthodes mises en œuvre par le MDN et les FAC pour informer les membres des FAC et leurs proches, les employés du MDN et d'autres personnes des risques pour la santé humaine liés à l'exposition à des contaminants sur les sites contaminés du MDN et des FAC. Erin Zimmerman, une employée du MDN et vétérane qui a comparu à titre personnel, a affirmé que le MDN et les FAC n'informaient pas régulièrement les personnes concernées de la présence éventuelle de contaminants sur certains sites où elles vivent ou travaillent. De plus, Erin Zimmerman a souligné que le « manque de transparence et de communication » à l'égard de ces sites avait eu et continuait « d'avoir des répercussions irréversibles sur ces collectivités et dans ces endroits ». Shaunna Plourde a quant à elle affirmé, en mettant l'accent sur un site particulier, qu'avant sa relocalisation à la 15e Escadre Moose Jaw en Saskatchewan, ni le MDN ni les FAC n'avaient fourni d'informations concernant les contaminants découverts sur plusieurs sites ou à proximité de ceux-ci, notamment des hangars, des casernes de pompiers et certains logements militaires. De plus, Shaunna Plourde a soutenu que certains membres des FAC ont « été témoin de pratiques dangereuses, comme l'élimination inadéquate de produits chimiques sans équipement de protection ».

Des témoins ont évoqué les accords de responsabilité partagée conclus entre le MDN et certaines provinces et collectivités locales, par le biais desquels des fonds fédéraux sont alloués pour soutenir la mise en œuvre de projets visant à gérer ou à assainir des sites non fédéraux contaminés à la suite d'activités liées aux activités de défense ou militaires. Selon la réponse du MDN soumise par écrit en juillet 2026, le MDN avait conclu, au 30 juillet 2026, quatre accords de responsabilité partagée : avec la ville de Saguenay, au Québec, une contribution maximale de 45,4 millions de dollars sur 10 ans pour l'installation et l'exploitation d'unités temporaires de traitement de l'eau à La Baie; avec le gouvernement du Québec, une contribution maximale de 48,2 millions de dollars sur sept ans pour l'assainissement des anciens sites radar de la ligne centrale du Canada au Québec; avec la ville de North Bay, en Ontario, une contribution maximale de 119 millions de dollars sur 16 ans pour l'assainissement des SPFA à l'aéroport North Bay Jack Garland; ainsi qu'une contribution maximale de 8 millions de dollars sur deux ans pour la conception de la solution de traitement des SPFA à l'usine de traitement de l'eau de North Bay[16].

Soutien aux membres des Forces armées canadiennes et aux anciens combattants touchés

Des témoins ont donné leur avis sur les services de santé mis à la disposition des membres des FAC, notamment des personnes susceptibles d'avoir été exposées à des

16 MDN, *Demande d'informations (DI)*, 30 juillet 2026, p. 2.

agents contaminants au cours de leur service militaire. Le major-général Simoneau a affirmé que les fournisseurs de services de santé des FAC ont accès aux « dossiers complets » de santé des membres, notamment leur état de santé, les évaluations cliniques, les traitements ainsi que « les risques potentiels et l'exposition aux dangers », ces dossiers étant transmis à ACC lors de leur transition vers la vie civile. La brigadière-générale Forestier a souligné que les commandants des bases et des escadres ont la responsabilité globale de la santé et de la sécurité des employés des FAC et du MDN et des personnes se trouvant au sein d'installations militaires. Elle a ajouté que le Groupe de santé des Forces canadiennes fournit des conseils et « l'expertise professionnelle » à ces commandants « dans le domaine des risques pour la santé au travail et pour l'environnement » ainsi que des services de santé.

En outre, des témoins ont mis l'accent sur les mesures prises par les autorités fédérales pour évaluer et surveiller l'état de santé des membres des FAC et des anciens combattants en fin de service, y compris ceux qui auraient pu être exposés à des contaminants au cours de leur service militaire. Le major-général Simoneau a affirmé que le MDN et les FAC « document[ent] tout » ce qui est lié à l'exposition aux contaminants, qu'ils prennent « les mesures d'atténuation appropriées » et qu'ils informent ACC lorsqu'un ancien militaire est suspecté d'avoir développé une maladie ou un autre problème de santé après avoir été exposé à des contaminants au cours de son service militaire; ACC détermine alors son droit à des prestations ou à d'autres aides. Steven Harris a souligné les mesures prises par ACC pour améliorer la « compréhension des effets à long terme sur la santé et des répercussions du service militaire sur les anciens combattants », notamment les projets de recherche avec le ministère de la Défense nationale, Statistique Canada, des chercheurs universitaires et d'autres intervenants, ainsi que les efforts déployés pour la collecte et l'évaluation « de données et de nouvelles recherches sur les populations d'anciens combattants canadiens » pour mieux comprendre « les liens entre le service militaire – y compris les divers types d'exposition [aux contaminants] – et certains problèmes médicaux ».

Des témoins ont également évoqué certaines difficultés rencontrées par ACC pour accéder aux dossiers médicaux des anciens combattants susceptibles d'avoir été exposés à des contaminants lors de leur service militaire. Par exemple, Nathan Svenson, directeur principal par intérim des Politiques, invalidité et soins de santé d'ACC, a souligné qu'ACC ne dispose pas de l'autorité nécessaire pour accéder aux dossiers médicaux des anciens combattants dans le système de santé public ni « aller chercher de manière proactive des renseignements […] auprès du grand public, qui comprend tous les anciens combattants ». Cependant, Nathan Svenson a fait remarquer qu'ACC peut accéder aux informations sur l'état de santé des anciens combattants lorsque ceux-ci les mentionnent dans leur demande de prestations d'invalidité.

Des témoins ont également abordé l'approche d'ACC quant à l'évaluation des demandes de prestations d'invalidité. Steven Harris a affirmé que lors de l'évaluation des demandes concernant des problèmes de santé pouvant être liés au service militaire, ACC consulte les prestataires de soins de santé et « examine chaque demande, ainsi que les dossiers médicaux et les états de service du demandeur » pour en confirmer le lien. Shawn MacDougall, directeur principal de la Planification stratégique et de la surveillance d'ACC, a indiqué qu'ACC se réfère aux Lignes directrices sur l'admissibilité en ce qui concerne les conditions médicales liées aux demandes, et que la base de données interne d'ACC, qui contient des informations sur les sites du MDN et des FAC où une exposition à des contaminants a pu se produire, est utilisée lors de l'évaluation des demandes. Par ailleurs, Steven Harris a indiqué qu'un dossier peut être « rouvert » si une personne demande une réévaluation parce que sa « santé s'est dégradée » ou qu'il y a eu « de nouveaux développements, de nouvelles recherches ou de découvertes » en lien avec sa condition médicale.

Des témoins ont aussi évoqué le nombre habituel de demandes de prestations d'invalidité que les membres des FAC quittant leurs fonctions et d'anciens combattants envoient à ACC en lien avec une exposition à des contaminants au cours de leur service militaire, ainsi que les délais de traitement de ces demandes. Selon Steven Harris, les demandes en lien avec des expositions ayant causé des problèmes médicaux étaient « rares ». Il a par ailleurs souligné que, bien que le délai prévu pour rendre une décision concernant une demande soit de 16 semaines, le « délai moyen » est de 19 semaines.

Des témoins ont souligné le cas de certains membres des FAC et anciens combattants en fin de service qui souffrent de problèmes de santé susceptibles d'être liés à une exposition à des contaminants au cours de leur service militaire, mais qui ne sont pas admissibles aux prestations d'invalidité versées par ACC. Erin Zimmerman a expliqué avoir dépensé « beaucoup d'économies » pour accéder à des soins médicaux et traiter « les troubles visuels et neurologiques » vraisemblablement liés à l'environnement toxique de la 15e Escadre Moose Jaw. Dave Hovington a précisé que, malgré les prestations de la Commission des accidents du travail de la Saskatchewan pour les médicaments et les arrêts de travail liés aux traitements et aux consultations chez l'oncologue, ACC n'avait pas, au 5 décembre 2024, versé de prestations d'invalidité au titre des diagnostics d'amylose cardiaque et de myélome multiple, vraisemblablement liés à une exposition aux SPFA et à d'autres contaminants alors qu'il était pompier au sein des FAC.

PROPOSITIONS DE MESURES FÉDÉRALES EN LIEN AVEC LES SITES CONTAMINÉS, LES DIAGNOSTICS ET LES DÉFOLIANTS TOXIQUES

Des témoins ont présenté au Comité des propositions de mesures fédérales dans huit domaines : les présomptions de maladies et les maladies professionnelles chez les membres des FAC, les anciens combattants ainsi que les employés actuels et anciens du MDN; une enquête, une indemnisation et une étude concernant la pulvérisation de défoliants à la BFC Gagetown; un examen des sites contaminés du MDN et des FAC; la centralisation et la coordination des processus de gestion et d'assainissement de ces sites; la transparence à l'égard de la gestion et de l'assainissement des sites contaminés du MDN et des FAC; la décontamination des anciennes installations militaires et le soutien aux collectivités voisines; la création d'un registre sur l'exposition des membres des FAC et des anciens combattants à des contaminants au cours de leur service militaire; le rôle que pourrait jouer l'intelligence artificielle (IA) dans la détection de nouveaux contaminants et des risques d'exposition qui y sont associés.

Reconnaissance des conditions et maladies professionnelles présomptives

Les témoins ont demandé à ACC de reconnaître les diagnostics présomptifs des troubles de santé dont souffrent les membres des FAC et les anciens combattants qui ont été, ou auraient pu être, exposés à des contaminants au cours de leur service militaire. Le colonel (à la retraite) Salisbury a encouragé ACC à reconnaître l'existence d'un lien de causalité entre ces expositions et les affections présumées qui en découlent. Erin Zimmerman a exhorté ACC de s'appuyer sur la liste des maladies professionnelles de l'Organisation internationale du Travail ou de suivre les recommandations pertinentes du Centre canadien de santé et de sécurité au travail lors de l'évaluation des demandes de prestations d'invalidité d'ACC, y compris celles concernant les affections médicales présumées liées à une exposition à des contaminants pendant le service militaire. Par ailleurs, dans son mémoire de 2026, Eileen Beauchamp a recommandé que le MDN et ACC adoptent « une liste harmonisée et régulièrement mise à jour des maladies présumées liées à l'exposition à des produits chimiques toxiques » sur les sites contaminés du MDN et des FAC.

En outre, des témoins ont exhorté le gouvernement du Canada à adopter une loi similaire à la loi américaine *Honoring our PACT Act of 2022* (loi PACT), qui étend les services de soins de santé et les prestations d'invalidité du Département des Anciens combattants des É.-U. aux anciens combattants américains atteints d'affections ayant un

lien présumé[17] avec leur exposition à l'agent Orange ou d'autres contaminants pendant leur service militaire. Eileen Beauchamp a prôné l'adoption de mesures législatives similaires au Canada pour améliorer les « systèmes de soutien » destinés aux membres des FAC et aux anciens combattants qui ont été, ou auraient pu être, exposés à des contaminants au cours de leur service militaire.

Par ailleurs, des témoins ont recommandé que les maladies professionnelles dont souffrent les employés du MDN et d'autres civils soient reconnues lorsque ces maladies peuvent être liées à une exposition à des contaminants dans des installations militaires. Eileen Beauchamp a demandé la mise en place d'un dispositif permettant de reconnaître les maladies professionnelles chez les employés du MDN et les autres civils, suggérant au MDN d'adopter « une liste uniforme de maladies liées aux expositions ».

Lancement d'une enquête, indemnisation et tenue d'une étude sur la base des Forces canadiennes de Gagetown

Des témoins ont pressé le gouvernement du Canada de tenir une enquête publique indépendante, avec la participation de toutes les parties intéressées, afin d'évaluer les risques pour la santé humaine ou l'environnement occasionnés par l'épandage de défoliants à la BFC Gagetown. Gary Goode a fait la demande d'une telle enquête sur « l'utilisation de produits chimiques nocifs à la BFC Gagetown » ainsi que sur les conclusions d'une mission d'enquête effectuée par le gouvernement du Canada de 2005 à 2007 à propos de l'épandage de défoliants et autres herbicides à la BCF Gagetown, recommandant que la base fasse l'objet « d'une nouvelle enquête approfondie et d'essais » sur les dioxines et autres contaminants liés à cet épandage. Dans la même veine, Eileen Beauchamp a recommandé, dans son mémoire de 2024, de conduire une enquête publique indépendante afin d'« aborder les divergences et les incohérences entre les documents d'examen par les pairs et le rapport final » du projet d'établissement des faits effectué de 2005 à 2007.

De même, des témoins ont préconisé une indemnisation des personnes touchées par l'épandage de défoliants sur la BCF Gagetown. En ce qui a trait au paiement unique à titre gracieux non imposable annoncé en 2007, Eileen Beauchamp a également encouragé, dans son mémoire de 2024, le gouvernement du Canada à supprimer la

17 La *Honoring our PACT Act of 2022* définit les « affectations comportant un lien présumé » comme des problèmes de santé jugés automatiquement associés au service militaire. Selon le Département des Anciens combattants des États-Unis, ces affectations comportant un lien présumé sont associées à l'exposition à des contaminants, notamment l'asthme, la maladie pulmonaire obstructive chronique, le lymphome, le mélanome, la fibrose pulmonaire, les cancers de l'appareil reproducteur et les cancers des voies respiratoires. Voir États-Unis, Département des Anciens combattants, *The PACT Act and your VA benefits*.

disposition de « limitation de durée » et à « établir un cadre d'indemnisation [des personnes souffrant de] maladies à long terme et à apparition tardive ». Gary Goode a demandé que les personnes affectées par l'exposition aux défoliants à la BCF Gagetown reçoivent « une indemnisation complète » pour le tort causé par l'épandage de « défoliants cancérogènes » et que le gouvernement soit prêt à « reconnaître que des millions de litres et des kilogrammes » de défoliants ont été épandus sur la base.

Des témoins ont conseillé de mener une étude auprès des anciens combattants exposés aux défoliants pour en évaluer les risques à long terme pour la santé humaine. Citant une étude d'anciens combattants néo-zélandais exposés à l'agent Orange pendant la guerre du Vietnam, qui a suscité des questions sur ces risques, Eileen Beauchamp a réclamé, dans son mémoire de 2026, une étude comparable auprès des anciens combattants canadiens exposés aux défoliants lors de leur service militaire[18].

Examen des sites contaminés

Des témoins ont exhorté le gouvernement du Canada à lancer un examen global et indépendant de l'intégralité des sites contaminés, anciens et actuels, du MDN et des FAC. Erin Zimmerman a demandé à ce que cette initiative d'examen soit « dirigée » par le président du Conseil du Trésor, « sous la supervision et avec la participation » du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail et de Santé Canada, pour « plus d'impartialité et d'efficacité à l'avenir ». De plus, Erin Zimmerman a invité le gouvernement à créer « un poste budgétaire réservé dans le prochain budget » fédéral afin de financer l'examen proposé.

Des témoins ont recommandé d'examiner les sites contaminés du MDN et des FAC à la 4e Escadre de Cold Lake et dans la ville d'Iqaluit (Nunavut). En ce qui a trait à la base de 4 Wing Cold Lake, le major (à la retraite) Tremblay a proposé dans son mémoire que le MDN et les FAC effectuent « un audit de contamination à l'échelle de la base » ou encore l'examen de toutes les mesures prises pour régler le problème des contaminants sur place ou à proximité des quartiers résidentiels. Toujours dans son mémoire, il a demandé que cet examen englobe aussi « les projets pilotes, les essais d'assainissement et les travaux d'infrastructure susceptibles d'avoir une incidence sur la santé » des membres des FAC et de leur famille habitant à la 4e Escadre de Cold Lake ou dans la ville de Cold Lake. Dans son mémoire, la ville d'Iqaluit a demandé que le MDN, les FAC et les autres organismes fédéraux collaborent avec elle pour dresser la liste de tous les

18 Pour un complément d'information, voir R. E. Rowland, L. A. Edwards et J. V. Podd, « Elevated sister chromatid exchange frequencies in New Zealand Vietnam War veterans », *Cytogenetic and Genome Research*, vol. 116, no 4, avril 2007, p. 248 à 251.

contaminants associés à la défense et aux activités militaires présents ou susceptibles de l'être dans les sites contaminés fédéraux, anciens et actuels, dans la municipalité.

Centralisation et coordination des processus de gestion et d'assainissement des sites contaminés

Des témoins ont proposé de centraliser les processus associés à la gestion et à l'assainissement des sites contaminés du MDN et des FAC, ainsi que d'analyser les risques de ces sites pour la santé humaine et l'environnement. Dans son mémoire, Erin Zimmerman a qualifié les processus en vigueur de fragmentaires, qui contribuaient peut-être à la reconnaissance tardive des problèmes de santé au travail; elle a également prôné la création d'une « structure centralisée de coordination de la santé environnementale », qui permettrait de regrouper l'intégralité des données sur la santé humaine et environnementale liées aux sites contaminés du MDN et des FAC; de soutenir les examens de la santé au travail; d'« améliorer la continuité historique »; de déterminer « les voies d'exposition » aux contaminants présents dans ces sites ou susceptibles de l'être et de coordonner les communications entre le MDN, les FAC, AAC, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les organismes de santé publique et d'autres parties concernées par la gestion et l'assainissement des sites contaminés du MDN et des FAC et par les risques pour la santé humaine ou l'environnement associés à ces sites.

Des témoins ont suggéré la création d'un organisme fédéral chargé de coordonner les activités fédérales de gestion et d'assainissement des sites contaminés, anciens et actuels, du MDN et des FAC dans la ville d'Iqaluit (Nunavut). Celle-ci a réclamé, dans son mémoire, un tel organisme qui administrerait une approche fédérale « unifiée » en gestion et assainissement de ces sites et qui compterait sur la participation de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, du MDN, des FAC, du SCT ainsi que de Transports Canada.

Meilleure transparence au sujet des sites contaminés

Des témoins ont invité le MDN et les FAC à faire preuve de davantage de transparence dans la gestion et l'assainissement de leurs sites contaminés. Dans son mémoire, Erin Zimmerman a demandé aux gardiens fédéraux, y compris le MDN et les FAC, de se servir de « systèmes transparents et accessibles auxquels le public a accès » pour « communiquer les avertissements environnementaux, les avis de contamination, les activités de remise en état et les préoccupations importantes en matière de santé au travail » aux personnes concernées, notamment les membres des FAC et leur famille

souffrant des séquelles d'une exposition à des contaminants sur de tels sites. Dans la même veine, Eileen Beauchamp a laissé entendre, dans son mémoire de 2026, que le gouvernement du Canada devrait mettre en œuvre une « approche plus transparente, plus responsable et plus humaine » pour la gestion et l'assainissement de ces sites et qu'il devrait offrir un meilleur soutien aux personnes touchées. La mairesse Perreault a demandé au MDN et aux FAC de préserver la confiance du public envers le gouvernement du Canada en se montrant « plus agile pour ce qui est de communiquer et d'être transparent[s] » avec la population au sujet de la prolifération de contaminants en provenance de sites contaminés du MDN et des FAC à proximité de collectivités.

Des témoins ont réclamé une communication plus transparente entre le gouvernement du Canada et les autres ordres de gouvernement, en ce qui concerne la gestion et l'assainissement de sites contaminés appartenant au MDN et aux FAC. En effet, Serge Villandré a exhorté toutes les parties intéressées à être conscients des répercussions économiques, environnementales et sociales de la gestion et de l'assainissement de sites contaminés, citant en particulier le champ de tir Saint-Maurice dans la ville de Terrebonne (Québec).

Décontamination d'anciennes installations militaires et aide aux collectivités touchées

Des témoins ont réclamé la décontamination des anciens sites d'entraînement militaires au sein ou à proximité de certaines collectivités, ainsi que l'indemnisation des frais que les collectivités ont acquittés pour décontaminer d'anciens sites contaminés du MDN et des FAC. En effet, Serge Villandré a invité le MDN à décontaminer l'ancien champ de tir Saint-Maurice afin de faciliter, entre autres choses, la construction de logements, d'écoles, d'un parc industriel et d'autres infrastructures dans la ville de Terrebonne (Québec). Qui plus est, Serge Villandré a pressé le gouvernement du Canada d'indemniser cette municipalité du contrat de 1,7 million de dollars accordé pour la décontamination d'une parcelle de terrain que le MDN lui a transférée en 2014 pour le projet d'échangeur dans le secteur Urbanova. Cela dit, au cours de l'étude du portefeuille de la Défense nationale compris dans le *Budget supplémentaire des dépenses (C) 2025-2026*, le MDN a remis au Comité un document selon lequel, aux termes des conditions de vente de cette parcelle, la ville de Terrebonne devait assumer tous les coûts liés à la détection et au retrait de munitions explosives non explosées dont l'élimination incombe au MDN[19].

19 Chambre des communes, Comité permanent de la défense nationale, *Témoignages*, 25 mars 2026 (Christiane Fox, sous-ministre, ministère de la Défense nationale); et MDN, « Question prise en note », 5 mai 2026.

Enfin, les témoins ont préconisé des mesures qui permettraient d'attaquer le problème des sites contaminés, anciens et actuels, du MDN et des FAC dans la ville d'Iqaluit (Nunavut) et qui empêcheraient la prolifération de contaminants associés à la défense et aux opérations militaires dans l'Arctique et le Nord du Canada. Dans son mémoire, la ville d'Iqaluit a proposé une collaboration renforcée avec le MDN, les FAC et les autres parties en vue de réaliser deux objectifs : gérer et assainir ces sites et s'assurer que les nouveaux aménagements liés à la défense ne créent pas de nouveaux sites contaminés pour les générations futures. Elle y a laissé entendre que le MDN, les FAC et les autres parties devraient appliquer des mesures visant à protéger les habitants et la nature de l'Arctique et du Nord du Canada de toute exposition à ce type de contaminants. Elle y a aussi réclamé l'affectation de fonds fédéraux à la prévention d'autres contaminations occasionnées par la construction ou la modernisation d'installations à vocation militaire ou double dans la ville d'Iqaluit.

Établissement d'un registre sur l'exposition aux contaminants

Des témoins ont réclamé que les membres des FAC en voie d'être libérés et les anciens combattants souffrant de maladies professionnelles, en particulier ceux qui demandent des prestations d'invalidité aux AAC, aient accès à un registre de données sur les sites où le MDN et les FAC ont utilisé ou stocké des contaminants ainsi que sur les problèmes de santé réputés être associés à l'exposition de ces contaminants. Dans son mémoire présenté en 2024, Eileen Beauchamp a exhorté le MDN, les FAC et AAC d'établir un tel registre pour appuyer « les études ou analyses futures sur les résultats de santé » concernant l'exposition des membres des FAC aux contaminants durant leur service militaire et pour améliorer « le processus de collecte et de vérification des dossiers » d'AAC nécessaire à l'évaluation des demandes de prestations d'invalidité. Elle y a aussi demandé la production d'un rapport annuel sur le registre proposé, qui serait remis au SCT et au Conseil canadien des ministres de l'Environnement; ce rapport annuel porterait sur « l'état du registre, les tendances et les modèles émergents », « les obstacles à la collecte ou à la vérification des données » et des « prochaines étapes » recommandées à l'égard du registre.

Emploi de l'intelligence artificielle

Des témoins ont suggéré d'employer l'intelligence artificielle pour analyser les données sur les contaminants présents dans les sites contaminés fédéraux ainsi que pour évaluer les risques réels ou potentiels pour la santé humaine et l'environnement. Feiyue Wang a prôné l'emploi de l'intelligence artificielle pour collecter et analyser des données sur les sites en question, ce qui aiderait les scientifiques et chercheurs à détecter les « composants » dans

les échantillons d'air, de sol et d'eau ainsi qu'à évaluer les risques pour la santé humaine associés à l'exposition de ces contaminants. Dans la même veine, Phil Ferguson, professeur agrégé et titulaire de la chaire de recherche Magella en recherche industrielle de l'Université du Manitoba, a proposé d'employer « correctement » l'intelligence artificielle afin de collecter des données sur les sites contaminés et d'« y déceler des tendances ». Qui plus est, Sébastien Sauvé a encouragé cet emploi afin de « trouver les solutions les plus rentables » pour assainir les sites contaminés, notamment ceux du MDN et des FAC.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ

Le Canada compte des milliers de sites et d'anciens sites fédéraux contaminés. Certains de ces sites, ayant été contaminés par suite d'activités militaires et non militaires tenues par le passé, sont gérés par le MDN ou les FAC. Certains des contaminants se trouvant sur ces sites sont susceptibles de poser un risque immédiat ou à long terme pour la santé humaine ou l'environnement. À l'égard de leurs sites contaminés, le MDN et les FAC mènent actuellement de front toute une série de mesures : identification, classification, établissement de rapports, gestion et assainissement des sites, ainsi que la protection de la santé des personnes présentes sur ces sites ou à proximité. Cependant, certains membres des FAC, anciens combattants, employés actuels ou passés du MDN et civils continuent de faire face à des problèmes liés à l'exposition à des contaminants durant leur service militaire ou leur carrière professionnelle, ce qui soulève des questions en ce qui concerne l'accès en temps opportun à des soins de santé et à des formes de soutien financier.

Au vu de ce qui précède, le Comité recommande :

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada reconnaisse que les maladies professionnelles liées au service militaire peuvent se manifester bien après la fin du service et qu'il évalue les preuves médicales afin de déterminer s'il existe des diagnostics présomptifs pour les anciens combattants ayant servi dans des environnements notoirement dangereux ou contaminés, afin de leur permettre d'accéder en temps utile à des prestations et à du soutien en matière de soins de santé.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada renforce la transparence proactive et les échanges de renseignements entre le ministère de la Défense nationale, les Forces armées

canadiennes et les autorités compétentes afin de garantir un accès rapide aux informations et aux données.

Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada informe proactivement quiconque vivant ou ayant vécu, travaillant ou ayant travaillé, sur les sites, bases et escadres du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, des risques environnementaux et des résultats des analyses qui y sont effectuées.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada intensifie ses efforts en matière de surveillance proactive, d'échantillonnage et de détection précoce des sites contaminés, y compris dans les collectivités situées sur ou à proximité d'installations militaires actuelles ou anciennes, et qu'il accélère les mesures de décontamination en cours en lien avec les agents chimiques et les dioxines.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada investisse dans la recherche, le développement et les technologies de pointe, notamment l'intelligence artificielle, afin d'améliorer la détection des contaminants, l'analyse des risques et la planification des mesures d'assainissement.

Recommandation 6

Que le gouvernement du Canada engage une discussion plus étroite avec les municipalités pour répondre aux impacts sociaux et environnementaux découlant de ses sites contaminés.

Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada adopte une liste uniforme de maladies découlant de l'exposition à des produits chimiques.

Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada établisse un organisme fédéral de coordination unifié composé du ministère de la Défense nationale, de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, de Transports Canada et du Secrétariat du Conseil du Trésor, afin de rationaliser l'identification, l'évaluation et l'assainissement des anciens sites militaires dans les collectivités de l'Arctique.

Recommandation 9

Que le gouvernement du Canada veille à ce que tous les futurs investissements dans les infrastructures de défense de l'Arctique comprennent des crédits budgétaires distincts expressément consacrés à l'assainissement de la contamination militaire historique du site de projet proposé ainsi qu'à la prévention de nouvelles responsabilités environnementales.

Recommandation 10

Que le gouvernement du Canada, en partenariat direct avec les municipalités du Nord et les gouvernements autochtones, réalise un inventaire exhaustif et un audit des sites militaires historiques non répertoriés, notamment les anciennes décharges, les dépôts de barils de carburant et les dépôts de ferraille, afin de les intégrer pleinement à l'Inventaire des sites contaminés fédéraux.

Recommandation 11

Que le gouvernement du Canada accorde la priorité au confinement et à l'assainissement immédiats des sites militaires historiques du Nord où les changements climatiques et le dégel du pergélisol accélèrent la migration active de produits chimiques dangereux et de métaux lourds vers les terres municipales et les sources d'eau.

ANNEXE A :
LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la page Web du Comité sur cette étude.

Organismes et individus	Date	Réunion
Ville de Shannon	2026/04/29	34
Sarah Perreault, mairesse		
Ville de Terrebonne	2026/04/29	34
Serge Villandré, directeur général		

ANNEXE B :
LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la page Web du Comité sur cette étude.

44e législature – 1re session

Organismes et individus	Date	Réunion
Ministère de la Santé	2024/11/26	127
Greg Carreau, directeur général, Direction de la sécurité des milieux		
Ministère de l'Environnement	2024/11/26	127
Seth Cain, directeur, Direction des sites contaminés		
Secrétariat du Conseil du Trésor	2024/11/26	127
Sarah Evans, directrice exécutive, Direction de la gestion des investissements, Bureau du contrôleur général		
Ministère de la Défense nationale	2024/12/03	129
Bgén Colleen Forestier, directrice générale, Services de santé, Clinique		
Peter Hammerschmidt, sous-ministre adjoint, Infrastructure et environnement		
Saleem Sattar, directeur général, Environnement et gestion durable		
Mgén Erick Simoneau, commandant adjoint, Commandement du personnel militaire		
Ministère des Anciens Combattants	2024/12/03	129
Steven Harris, sous-ministre adjoint principal, Prestation des services		
Shawn MacDougall, directeur principal, Planification stratégique et de la surveillance		
Nathan Svenson, directeur principal par intérim, Politiques, invalidité et soins de santé		

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2024/12/05	130
Philip Ferguson, professeur agrégé		
Dave Hovington, chef d'inspection d'incendie de l'escadre		
Shaunna Plourde, commis aux services de santé		
Sébastien Sauvé, professeur titulaire		
Feiyue Wang, professeur		
Erin Zimmerman		
À titre personnel	2024/12/10	131
Eileen Beauchamp		
Col (à la retraite) David Salisbury, médecin		
Brats in the Battlefield Association Inc.	2024/12/10	131
Gary Goode, président		

ANNEXE C :
LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web du Comité sur cette étude.

Beauchamp, Eileen

Brats in the Battlefield Association Inc.

Tremblay, Michel

Ville d'Iqaluit

Zimmerman, Erin

ANNEXE D :
LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page Web du Comité sur cette étude.

44e législature – 1re session

Beauchamp, Eileen

Brats in the Battlefield Association Inc.

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions nos 34 et 43 à 44) de la 45e législature, 1re session, et (réunions nos 127 et 129 à 131) de la 44e législature, 1re session est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,
Charles Sousa